

Affaires courantes

Cette pétition demande au Parlement d'instruire le gouvernement du Canada de préserver le système canadien de gestion des approvisionnements, de le protéger à tout prix lors des négociations en cours du GATT et de ne pas brader notre pays comme il le fait depuis six ans au détriment de tous les Canadiens. Il nuit à notre économie. Il vend le pays à nos voisins dans le but délibéré de se débarrasser d'un système de gestion de l'offre et de la demande qui a pourtant très bien servi les agriculteurs canadiens.

Ce sont ces derniers qui ont signé cette pétition, dans l'espoir que le gouvernement les écouterait et les protégerait, au lieu de les laisser pour compte, comme il le fait depuis six ans.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 351 et 391. Questions marquées d'un astérisque

[Texte]

LES DÉDUCTIONS POUR LES HABITANTS DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET ÉLOIGNÉES

Question n^o 351—M. Taylor:

A-t-on effectué un suivi de l'allocation fiscale consentie aux régions septentrionales et éloignées de la Saskatchewan durant les années 1989 et 1990 et, dans l'affirmative, a) combien s'en sont prévalus, b) combien de demandes ont été examinées, c) combien de demandes ont été rajustées?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): a) Le nombre de déductions pour les habitants de régions éloignées demandées par des individus résidents de la Saskatchewan, sur les déclarations d'impôt pour les années 1987, 1988 et 1989, sont les suivantes:

1987	1988	1989
14 393	13 375	13 016

b)c) L'information sur le nombre de déductions révisées et redressées pour les résidents de la province de la Saskatchewan ne peut être obtenue promptement. Ces données tenues sous forme sommaire incluent les données pour les provinces de l'Alberta et du Manitoba.

Année fiscale	1987	1988	1989
Déductions révisées:	7 679	5 083	0
Déductions redressées:	4 614	2 585	0

LES DÉDUCTIONS POUR LES HABITANTS DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES ET ÉLOIGNÉES

Question n^o 391—M. Funk:

Pour a) 1988, b) 1989, y a-t-il eu des suivis, en Saskatchewan, sur les allègements fiscaux accordés aux résidents du Nord canadien et des régions éloignées et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): a)b) L'information sur le nombre de déductions révisées et redressées pour les résidents de la province de la Saskatchewan ne peut être obtenue promptement. Ces données tenues sous forme sommaire incluent les données pour les provinces de l'Alberta et du Manitoba.

Année fiscale	1987	1988	1989
Déductions révisées:	7 679	5 083	0
Déductions redressées:	4 614	2 585	0

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n^o 342 marquée d'un astérisque?

Monsieur le Président, en raison de la longueur de la réponse, je demande que celle-ci soit estimée lue et imprimée dans le hansard.

Le Président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'accepter la proposition du secrétaire parlementaire?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES SUPERBOÎTES

*Question n^o 342—M. Saint-Julien:

La Société canadienne des Postes a-t-elle placé des superboîtes à plus de 600 pieds du client le plus éloigné que la superboîte doit desservir et, dans l'affirmative, a) dans quelles provinces, b) dans quelles villes et rues, c) de combien de pieds, pour chaque emplacement, la superboîte dépasse-t-elle la norme de 600 pieds?